

Labo P4 à Wuhan: l'usage militaire au cœur des doutes

PAR JACQUES MASSEY
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 28 MAI 2020

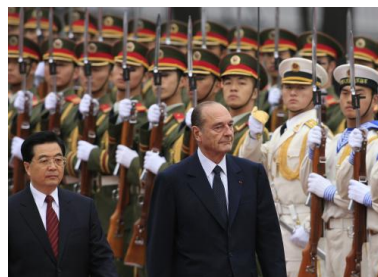


Jacques Chirac et Hu Jintao, le 26 octobre 2006, à Pékin © AFP

Malgré les engagements internationaux de la Chine contre la prolifération d'armes biologiques, les administrations françaises ont toujours eu des doutes sur les possibles conséquences militaires d'un transfert du labo P4. En cause notamment : l'implication de l'armée chinoise dans les recherches scientifiques du pays.

La coopération franco-chinoise sur les maladies émergentes scellée, en 2004, par les présidents Jacques Chirac et Hu Jintao a commencé par un incident. Quatre laboratoires de recherches biologiques « P3 » à environnement contrôlé destinés à la Chine, premier volet de l'accord intergouvernemental, ont été bloqués dans le port du Havre, à l'automne 2004 pendant plus de quatre mois, officiellement pour vérification. Cette initiative conjointe des administrations de sécurité (Douanes, DST, SGDN, etc.) marquait clairement la réticence de l'appareil d'État français à accepter la dynamique qui conduirait à fournir à la Chine un labo de haute sécurité de niveau « P4 », un équipement n'existant à l'époque qu'à une dizaine d'exemplaires dans le monde. Nul n'ignorait que

l'Armée populaire de Libération (APL) chinoise était étroitement associée aux établissements de recherche civile dans le pays.



Jacques Chirac et Hu Jintao, le 26 octobre 2006, à Pékin © AFP

Bernard Connes, le fondateur de la société française Labover qui a fourni les « P3 » – ces laboratoires d'un niveau de sûreté inférieur au P4 pour travailler sur des agents pathogènes –, se souvient que sa commande avait été passée conjointement « *par les ministères chinois de la santé et de la défense* ». La crainte d'une utilisation dévoyée de ces matériels « à double usage », civil mais aussi possiblement militaire, était donc fondée.

Dans les domaines nucléaires, chimiques et biologiques, ce risque porte un nom : la « prolifération ». D'autant que la Chine était frappée d'un embargo sur les ventes d'armes offensives par l'Europe après la répression du « printemps de Pékin », en juin 1989 – un embargo toujours en vigueur. La France s'était prononcée « *en faveur de la levée de cet embargo, au plus haut niveau, sans équivoque* » comme l'avait à l'époque rappelé l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin qui l'avait qualifiée « *d'anachronique* », et d'« *injustement discriminatoire* ».

Or la coopération scientifique avec la Chine ne pouvait pas échapper au contrôle de l'appareil militaire chinois. Après les épidémies de Sras de 2002/2003, un quartier général contre les virus émergents avait été institué au sein de l'armée, avec des antennes dans toutes les régions militaires.

Pareillement, le 31 janvier 2020, en pleine épidémie du Covid-19, la major général Chen Wei (54 ans) a été désignée pour reprendre en main à Wuhan la lutte contre le virus, à la tête d'une équipe conjointe de l'Institut de biotechnologie, de l'Académie des

sciences médicales militaires de l'Armée populaire de libération et du laboratoire CanSino Biologics. Objectif officiel : élaborer un vaccin expérimental. La générale Chen Wei est soudainement devenue une « déesse de la guerre » dans les médias chinois alors que le grade et les fonctions de cette responsable de la biodéfense chinoise n'avaient auparavant jamais fait l'objet de la moindre communication publique.

De ce fait, les responsables successifs du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN, aujourd'hui SGDSN) – Jean-Claude Mallet, Francis Delon puis Louis Gautier – ont toujours manifesté de sérieux doutes sur la pertinence de ce transfert technologique. Pour cela, ils pouvaient s'appuyer sur les engagements internationaux de la France, engagements auxquels les diplomates du Département d'État américain se sont eux aussi beaucoup référés pour tenter de bloquer l'application de l'accord franco-chinois de 2004.

Outre les plans de construction de labos, l'exportation de leurs équipements (autoclaves, fermentateurs, enceintes de confinement, etc.) est en effet soumise à des contrôles stricts placés sous l'égide de comités multinationaux : les groupes « Australie » (réunissant 34 pays membres) et « Wassenaar ». Un règlement de décembre 1994 spécifique à l'UE s'applique aussi. En s'appuyant sur ce cadre normatif et réglementaire contraignant, le SGDN a réalisé de grosses études juridiques sur la faisabilité du transfert de technologie.

Il est aussi intervenu au travers de la Commission interministérielle des biens à double usage (CIBDU – à laquelle participent le Quai d'Orsay et Bercy), conçue sur un modèle proche de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Là, des refus de vente ont même été notifiés aux autorités chinoises. Par exemple, sur une commande de scaphandres de recherches en atmosphère confinée adaptés au « P4 » de Wuhan qui avait été passée par la partie chinoise en 2015/2016 pour renouveler une première série livrée en 2010, la CIBDU refusa de fournir la quantité demandée, car jugée supérieure à l'usage possible dans l'Institut de virologie. « Cette

commande faisait clairement craindre l'utilisation de ces scaphandres sur d'autres sites non déclarés », résume un haut fonctionnaire.

Pourtant, en confiant en 2005, sous l'égide de la Chinese Academy of Building Research, la responsabilité de la construction du bâtiment à des sociétés chinoises comme le bureau d'études IPPR Design Institute et Wafangdian Engineering, les promoteurs français du projet ont remis les plans du « P4 » à leurs partenaires.

Or, des experts asiatiques, relayés par exemple dans les médias régionaux par le site taïwanais Bearpost, connu pour traiter les affaires intérieures chinoises, affirment aujourd'hui – sans toutefois fournir de preuves – qu'un ou deux labos du même type auraient été construits et aménagés en dupliquant le modèle exporté par la France.

Il ne s'agit là pas de simples spéculations d'adversaires déclarés du régime chinois. Selon nos informations, cette hypothèse est depuis le mois de janvier l'une des priorités de recherche de la DGSE, outre l'obtention de renseignements fiables sur l'origine du déclenchement de l'épidémie de coronavirus dans le Wubei. Si cette « duplication » secrète du P4 de Wuhan se confirmait, il s'agirait d'une violation évidente du projet de coopération initial.

La biologie a ainsi été définie comme « l'un des sept nouveaux domaines de la guerre »

La question de la « prolifération en Chine » part d'un constat indéniable : la communauté internationale a développé des moyens de protection efficaces contre la prolifération nucléaire, mais elle reste assez démunie dans le domaine biologique du fait de la difficulté des contrôles à mettre en œuvre.

La découverte, au début des années 1990, de ce que fut le programme soviétique Biopreparat a validé la réalité de la menace. Rattaché au ministère des industries médicales et microbiologiques sous couverture civile, Biopreparat supervisait un processus complexe allant de la recherche à la production industrielle d'armes testées en mer d'Aral. Sous la direction du général Kalinine à partir de 1980, au plus haut de son activité, ce programme de guerre occupait plus de

70 000 personnes ; le KGB lui-même avait sa propre division biologique – Flayta (flûte) – destinée aux « opérations spéciales ». À l'été 1989, la défection depuis Paris du colonel Vladimir Pasechnik, directeur de l'Institut de Biopréparation Ultra-Pure de Leningrad, mit fin au caractère secret de ces activités.

En 1999, le Centre de Monterey (Center for Nonproliferation Studies), un organisme indépendant, avait recensé dix-neuf pays possiblement concernés tout au long de cette décennie-là par d'éventuelles activités sur des armes biologiques, celles-ci associant un agent infectieux et un vecteur pour le transporter. Sur la liste : la Chine, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, l'Irak, Israël, la Libye, la Corée du Nord, la Russie, la Syrie, Taiwan et les États-Unis. Après la première guerre du Golfe, à partir de 1995, la découverte de l'ampleur du programme des armements biologiques irakiens, entièrement détruits ultérieurement, avait mis en lumière la gravité du phénomène.

Dans le même temps, la Chine était soupçonnée d'avoir maintenu, en dépit de son adhésion en 1984 au traité d'interdiction des armes biologiques, un programme offensif initié sur le modèle soviétique durant la guerre de Corée et qui s'appuyait notamment sur l'emploi d'agents comme l'anthrax, la morve, la toxine botulique, le typhus, le choléra...

À l'époque, l'ex-chercheur russe Ken Alibek rappelait que, dans le nord-est du pays, des photos satellites avaient détecté dans la province du Xinjiang ce qui semblait être une usine de fermentation. Une décennie plus tard, le rapport 2015 de l'ARM Control Association, une référence en la matière, renouvelait ces craintes. Sans apporter plus de preuves.

Dans son rapport 2017, l'organisme ARM Control a admis qu'elle ne disposait d'aucun élément nouveau accréditant l'éventuelle violation des règlements internationaux. Le Département d'État a pris moins de précautions en affirmant dans un rapport de 2019 sur l'état de la prolifération dans le monde que « les informations disponibles sur les études des chercheurs des institutions médicales militaires chinoises identifient souvent des activités biologiques discutables. Celles-ci peuvent porter

sur l'identification, la caractérisation et les essais de nombreuses toxines ayant des applications potentielles à double usage ».

Ce constat renvoie à des dizaines d'installations liées à la Commission d'État chinoise de supervision et d'administration des actifs (SASAC), une administration en charge de la R&D (recherche et développement) de défense qui collabore avec le ministère des sciences et de la technologie et l'Académie chinoise des sciences sur des projets de recherche biomédicales.

Ainsi, le China National Biotech Group, propriété de la SASAC, conçoit et régleme les activités d'une partie du secteur de production de vaccins. Notons au passage que ces relations croisées ne sont pas spécifiques au régime chinois. En France, la DGA finance elle aussi des recherches civiles, y compris auprès de l'Institut Pasteur, sans pour autant que ces initiatives soient assimilables à des pratiques illégitimes au regard du droit international.



Le laboratoire P4 de Wuhan

Outre le site de Lanzhou, d'autres organismes de biotechnologie liés à la SASAC fonctionnent à Changchun et aussi à Wuhan où, outre le P4 français, on compte pas moins de cinq labos de classe P3, la plupart de conception chinoise. Selon des sources taïwanaises reprises par le chercheur Dany Shoham dans le volume du *Journal of Defense Studies* d'avril/juin 2015, quatre instituts – à Kunming, Chongqing, Changchun et à Wuhan/Wuchang – sont investis dans des activités de recherche et d'expérimentation possiblement à double usage.

Par ailleurs, ces dernières années, des publications non officielles d'anciens cadres de l'Armée populaire de libération ont conforté ces suspicions. La biologie a ainsi été définie comme « l'un des sept nouveaux domaines de la guerre » dans le livre *New Highland*

of War (National Defence University Press) rédigé en 2017 par Zhang Shibo, général à la retraite et ancien président de l'Université de défense nationale de Chine.

Zhang soutient que les biotechnologies modernes valident leur emploi militaire à des fins offensives, par exemple pour mener des « *attaques génétiques ethniques spécifiques* », c'est-à-dire en ciblant des particularités génétiques de l'adversaire. Une perspective qui, au demeurant, n'est pas l'apanage des seuls « docteurs Folamour » chinois ; elle est pareillement évoquée au sein de cercles militaristes occidentaux. Preuve que l'amélioration permanente des techniques utilisées dans les recherches médicales est aussi un enjeu pour des recherches militaires offensives.

Quoi qu'il en soit, la Chine compte d'abord parmi les rares pays victimes d'armes biologiques : le Japon en a massivement utilisées contre les populations chinoises entre 1933 et 1945, notamment en Mandchourie. De ce fait, après l'avoir ratifiée en 1984, les autorités chinoises ont toujours été actives à défendre la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB).

L'accord franco-chinois sur les maladies émergentes qui encadre la fourniture du labo P4 fait d'ailleurs explicitement référence au respect de la CIAB. Aujourd'hui encore, la diplomatie chinoise aime rappeler que les États-Unis ont toujours empêché la négociation d'un protocole additionnel comprenant un régime de vérification sur son application.

La Chine a également présenté en 2009 la lutte contre la propagation des maladies infectieuses dangereuses comme étroitement liée aux objectifs de la CIAB : « *Les informations sur toute flambée de maladies infectieuses aiguës devraient être partagées conformément à la pratique actuelle des organisations internationales compétentes.* » Une ligne de bonne conduite qui n'avait toutefois pas été entièrement appliquée lors des épidémies de Sras en 2002/2003...

Car l'implication de la Chine sur le terrain de la biosécurité de défense reste sujette à caution, tant elle apparaît parfois comme une posture.

Dès avant 1999, c'est-à-dire bien avant les deux graves épidémies de grippe aviaire et de Sras mal maîtrisées du fait du sous-équipement du pays, Alain Mérioux s'était cependant soucie d'installer en Chine le même équipement que sa Fondation avait fait construire en région lyonnaise. Cela, avec le soutien de conseillers du président Chirac spécialistes de la région. Mais le ministre socialiste de la défense Alain Richard et le SGDN avaient calmé ses ardeurs.

La mauvaise réputation de la Chine en matière de prolifération (notamment par ses livraisons en direction de la Corée du Nord) ainsi que l'imbrication entre la recherche militaire et la recherche civile dans ce pays étaient suffisamment établies pour justifier leurs réserves. En outre, la cohabitation ne facilitait pas les relations entre l'Élysée et le gouvernement de Lionel Jospin, toujours vigilant à repérer l'activisme des « réseaux chiraquiens ».

Les accidents dans des labos constituent une menace aussi importante que celle des armes biologiques

La position restrictive adoptée par le ministère de la défense s'est perpétuée les années suivantes, avec l'appui du SGDN (aujourd'hui SGDSN). Tout au long des années d'instruction de l'affaire, le dossier était en effet suivi au niveau de ce ministère par la Délégation aux affaires stratégiques (aujourd'hui Direction générale des relations internationales et de la stratégie – DGRIS), chargé de la prospective et de la contre-prolifération, ainsi que par la Délégation générale de l'armement (DGA).

La DGSE a aussi été mise à contribution, sachant qu'elle piste en priorité les matériaux et équipements entrant dans la composition d'armes de destruction massive (nucléaires, chimiques et bactériologiques), tandis que la Direction du renseignement militaire (DRM) travaille sur les vecteurs des armes. « *Dans nos débats internes, la question du traitement du risque sanitaire, très important en Chine où certaines régions demeurent de vrais déserts médicaux, a primé sur le*

secteur militaire. Au final, c'est ce qui a fondé nos prises de positions sur le P4 », résume un ancien cadre de la sécurité extérieure très investi sur ce sujet.

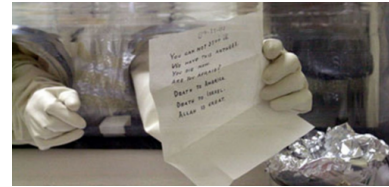
« D'autant que le dossier chinois n'avait rien à voir avec le programme Biopreparat soviétique. Et puis, il y a toujours un fossé entre l'intention de développer une arme de destruction massive biologique, la capacité à proliférer et celle à développer un cadre opérationnel. En outre, tôt au tard, ce genre d'activités clandestines finit par être dévoilé. Ce qui incite un pays comme la Chine à la prudence. »

Il faut toutefois aussi prendre en considération les difficultés rencontrées par les agents occidentaux pour travailler sur la Chine, souvent faute de « sources primaires in situ ». Ainsi, en écartant toute coopération étrangère au Wuhan Institute of Virology, les autorités chinoises se sont préservées de tout risque de fuites sur leurs recherches et sur l'utilisation de leurs labos, puisque les services de renseignement ne peuvent pas puiser leurs informations auprès de coopérants présents dans des établissements sensibles...

En matière de contre-prolifération, la DGSE peut cependant se prévaloir de réelles capacités opérationnelles. Par le passé, le service secret a ainsi su identifier de fausses informations disséminées par des alliés, comme ce fut le cas sur l'Irak de Saddam Hussein. Condensées dans trois épais classeurs « secret défense », les recherches de la Direction du renseignement de la DGSE montrèrent que les accusations portées fin 2002 par Washington et Londres sur la reconstitution d'un arsenal nucléaire, chimique et biologique par le régime irakien étaient fausses. Ce qui a aidé Jacques Chirac à ne pas se laisser embarquer dans la seconde guerre du Golfe.

Les précautions du renseignement extérieur pour traiter le dossier du P4 sont confirmées par un ancien cadre du Conseil national du renseignement (CNR) qui explique à Mediapart que les réserves exprimées jusqu'au début de l'année 2010 s'expliquaient surtout par la nécessité « de prévenir un risque de reproduction de la technologie du labo français à une époque où les sociétés chinoises interviennent de plus en plus à l'échelle de continents entiers, comme en

Afrique ». En ce sens, la démarche relevait tout autant de la protection du patrimoine économique national que d'une problématique strictement sécuritaire.



Une lettre contenant des spores militarisées d'anthrax envoyée au sénateur Leahy

Mais les accidents dans des laboratoires travaillant sur des agents pathogènes potentiellement mortels ou sur des agents infectieux parfois artificiellement « augmentés » constituent une menace au moins aussi importante que celle des armes biologiques.

En septembre 2019, une explosion et un incendie eurent lieu à « Vektor », le centre de recherche russe en virologie situé près de Novossibirsk, lié au complexe militaro-industriel soviétique jusqu'au début des années 1990. Selon l'agence de surveillance Rospotrebnadzor, l'explosion avait été provoquée par un cylindre de gaz. Ce jour-là, aucune substance dangereuse ne se serait échappée. Autre exemple, à Rixensart à 20 km de Bruxelles, dans l'usine GSK. Le 2 septembre 014, 45 litres de solution contenant le virus de la poliomyélite vont être transférés dans un dispositif de stérilisation. L'opération est pilotée manuellement. La fausse manœuvre d'un employé entraîne le déversement du produit dans le réseau d'évacuation des eaux usées, puis dans la rivière Lasne.

La même année, aux États-Unis, des échantillons de la maladie du charbon sont égarés par un labo de haute sécurité lié au Centre de contrôle des maladies (CDC) d'Atlanta (Géorgie). En France, l'Institut Pasteur a pareillement reconnu, dans la dernière décennie, deux incidents : la disparition de 2 349 échantillons de Sras, heureusement inoffensifs car incomplets, dans un de ses labos P3. Même constat en 2015, avec le transport inapproprié de trois échantillons du coronavirus MERS... Néanmoins, sur la base des tels incidents, le risque d'un départ épidémique déclenché par une évacuation accidentelle ou malveillante de microbes depuis des installations sécurisées est

estimé à environ 0,03 % par an et par laboratoire par des experts auprès de l'OMS, comme rapporté l'an dernier **par le magazine *Science & Vie***.

En France, des études de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) assorties de préconisations techniques ont contribué à mieux cerner, pour le réduire au maximum, le risque infectieux accidentel là où sont manipulés des agents biologiques potentiellement contaminants. Les améliorations sont significatives. L'examen des dossiers de la médecine du travail avait ainsi recensé en 1996 cinq cas de maladie infectieuse d'origine professionnelle. Après la mise en œuvre d'un plan national de prescriptions découlant de ce premier rapport, aucun nouveau cas ne fut identifié les années suivantes. Mais cette menace reste d'actualité.

Des alertes aux conséquences plus dramatiques encore ont aussi visé des infrastructures militaires. Après la chute de l'URSS en 1991, des médecins mentionnèrent des cas de peste dans plusieurs zones d'Asie centrale probablement liées à Biopreparat. Pour sa part, l'ex-chercheur russe Ken Alibek a décrit dans son livre témoignage le calvaire du

colonel Ustinov, chef d'équipe à VeKtor qui s'injecta par erreur le virus de Marburg en 1989. Après sa mort, des prélèvements réalisés sur son cadavre permirent d'isoler une nouvelle souche du virus pour la militariser ! Il y eut aussi en 1979 l'accident de l'unité de Sverdlovsk chargée du développement d'armes à l'anthrax qui fit plusieurs centaines de victimes – et qui permit aux Occidentaux d'identifier pour la première fois l'existence d'un programme secret de guerre biologique soviétique.

Même constat aux États-Unis. Peu après les attentats du World Trade Center, un chercheur dévoyé travaillant pour l'Institut de recherches médicales sur les maladies infectieuses de l'US Army (USAMRIID) de Fort Detrick (Maryland) fut à l'origine d'une vaste contamination du courrier postal en 2001 par des spores d'anthrax militarisés, provoquant une panique générale dans le pays pendant plusieurs semaines. L'homme se suicida peu avant d'être arrêté par le FBI en 2008. Et encore en juillet 2019, selon le *New York Times*, le Pentagone a dû fermer en urgence pendant plusieurs mois ce même centre qui emploie plus de 900 personnes, à la suite de problèmes de sécurité liés à de mauvais procédés de décontamination d'équipements.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.